
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 février 2012 à 20 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

M^e Claude Dauphin, Maire d'arrondissement
Madame Jane Cowell-Postras, Conseillère de ville
Madame Lise Poulin, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Bernard Blanchet, Conseiller d'arrondissement
M^e Jean-François Cloutier, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alex Polevoy, Directeur d'arrondissement par intérim
M^e Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement rend hommage à Sœur Marie-Thérèse Castonguay, pour ses cinquante ans de vie religieuse ainsi que son travail à titre de directrice de la garderie Santa Casa qui existe depuis 1964 à Lachine. Une gerbe de fleurs lui est remise ainsi qu'une plaque honorifique.

CA12 19 0011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Bernard Blanchet

De retirer les items 40.01, 47.04 et 47.05 de l'ordre du jour;

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 13 février 2012, tel qu'amendé;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA12 19 0012

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2011

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 12 décembre 2011;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA12 19 0013

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 décembre 2011

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 22 décembre 2011;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA12 19 0014

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 janvier 2012

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Lise Poulin

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 31 janvier 2012;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA12 19 0015

Contrat pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2012

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Bernard Blanchet

D'octroyer à la compagnie Les jardins W.G. Charlebois inc., le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles pour l'année 2012 pour un montant total de 25 210,49 \$, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme (LAC-PUB-1202);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1122324004

CA12 19 0016

Contrat pour l'élagage des arbres pour l'année 2012

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Lise Poulin

D'octroyer à la compagnie Services d'Arbres Primeau inc., le contrat pour l'élagage des arbres pour l'année 2012 au montant total de 89 910,45 \$, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme (LAC-PUB-1201);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1122324003

CA12 19 0017

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (S.P.C.A.) - Dépense additionnelle pour l'année 2011

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 808,30 \$, pour les services de fourrière, de garde et de disposition des animaux errants, d'euthanasie et de CSR fournis par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (S.P.C.A.), majorant ainsi le contrat pour l'année 2011 de 45 570,00 \$ à 53 378,30 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1122324005

CA12 19 0018

Contrat de cueillette et transport des déchets pour l'année 2011 - Dépense additionnelle

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Lise Poulin

D'autoriser une dépense additionnelle de 94 453,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de cueillette et transport des déchets avec la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. pour l'année 2011, majorant ainsi ledit contrat de 1 370 005,09 \$ à 1 464 458,65 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1122324006

CA12 19 0019

Contrat avec la Société de gestion NauBerges de Lachine - Reconduction et autorisation de paiement pour l'année 2012

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser la reconduction du contrat de gestion d'actifs du Port de plaisance avec la Société de gestion NauBerges de Lachine pour l'année 2012;

D'autoriser le paiement à la Société de gestion NauBerges de Lachine pour l'année 2012, au montant maximal de 321 930 \$, taxes incluses, tel que prévu à l'entente intervenue entre les parties et approuvée par la résolution numéro CA04 19 0112;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1121415001

CA12 19 0020

Convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine et octroi d'une contribution financière pour l'année 2012 - Approbation

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Bernard Blanchet

D'accorder une contribution financière de 31 500 \$ à l'organisme La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, ladite convention;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1125303001

CA12 19 0021

Les Concerts Lachine Inc. - Subvention annuelle 2012

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'Église des Saints-Anges et de la programmation annuelle 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1121415005

CA12 19 0022

Donation d'une œuvre sur papier de Karine Lemoine à l'Arrondissement de Lachine

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jean-François Cloutier

D'accepter la donation à l'Arrondissement d'une œuvre sur papier de Karine Lemoine représentant l'aréna Pierre « Pete » Morin et d'ajouter celle-ci à la collection corporative de l'Arrondissement;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.08 1121415002

CA12 19 0023

Travaux de remplacement du passage à niveau sur la 46^e Avenue dans le parc industriel - Autorisation de paiement

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser le paiement d'une facture au montant total de 46 719,93 \$ à la compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée pour des travaux de remplacement du passage à niveau sur la 46^e Avenue dans le parc industriel de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1122324001

CA12 19 0024

Programmations annuelles budgétaire et des activités du Centre local de développement de Lachine (CLD) pour l'année 2011-2012 - Approbation

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Lise Poulin

D'approuver la programmation annuelle des activités et la programmation budgétaire du Centre local de développement de Lachine (CLD) pour l'année 2011-2012;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1120212032

CA12 19 0025

Achat d'essence régulière sans plomb - Autorisation

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser l'émission d'un bon de commande au montant de 692 515,94 \$, taxes incluses, pour l'achat d'essence régulière sans plomb, conformément à l'entente-cadre numéro 698459 intervenue entre la Ville et la compagnie Ultramar Ltée pour l'année 2012 et renouvelable pour l'année 2013, selon la durée de l'entente-cadre, soit pour une période de deux ans;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1122326003

CA12 19 0026

Achat de livres pour les bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre pour l'année 2012

Attendu la législation imposée aux bibliothèques qui prévoit que celles-ci doivent faire leurs achats de livres chez les librairies accréditées,

Attendu qu'il n'existe aucune négociation de prix avec les fournisseurs,

Attendu l'importance de choisir des fournisseurs qui ont fait leurs preuves au niveau des besoins des bibliothèques,

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Lise Poulin

D'autoriser l'achat de livres québécois et non québécois par l'émission de bons de commande ouverts auprès principalement des librairies Maison de l'éducation, Monet et Paragraphe et auprès d'autres fournisseurs selon les besoins, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, pour un montant total de 126 000 \$;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1121415004

CA12 19 0027

Adhésion de monsieur Bernard Blanchet à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2012

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Lise Poulin

D'autoriser l'adhésion de monsieur Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement, à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2012 au montant total de 114,98 \$;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1112356062

CA12 19 0028

Participation de monsieur Bernard Blanchet à un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) - Autorisation

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Lise Poulin

D'autoriser monsieur Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement, à participer à un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) le 16 février 2012 au Centre Sheraton Montréal, pour un montant de 75,00 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1122356001

CA12 19 0029

Journal des subventions

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Bernard Blanchet

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 4 125 \$;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1123479001

CA12 19 0030

Reddition de comptes

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

De recevoir la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 janvier 2012;

De recevoir la liste des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 janvier 2012;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.08 1122326001

CA12 19 0031

Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures

Monsieur Bernard Blanchet donne avis de motion en vue de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures afin :

- de permettre à un requérant de soumettre une demande de dérogation mineure relativement aux marges de recul dans le cas d'une construction dérogatoire protégée par des droits acquis qui est étendue ou modifiée;
- d'offrir la possibilité au requérant d'abandonner la procédure en fonction de la recommandation du comité;
- d'exiger le deuxième paiement avant la publication d'un avis public;
- d'exiger que le requérant paye de nouveau les frais d'analyse lorsque celui-ci modifie sa demande initiale en cours de procédure;
- de rectifier une erreur administrative;

En outre, il demande dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

40.02 1120212002

CA12 19 0032

Adoption du projet de règlement numéro RCA10-19003-1 modifiant le Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Bernard Blanchet

D'adopter le projet de règlement numéro RCA10-19003-1 modifiant le Règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures afin :

- de permettre à un requérant de soumettre une demande de dérogation mineure relativement aux marges de recul dans le cas d'une construction dérogatoire protégée par des droits acquis qui est étendue ou modifiée;
- d'offrir la possibilité au requérant d'abandonner la procédure en fonction de la recommandation du comité;
- d'exiger le deuxième paiement avant la publication d'un avis public;
- d'exiger que le requérant paye de nouveau les frais d'analyse lorsque celui-ci modifie sa demande initiale en cours de procédure;
- de rectifier une erreur administrative;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1120212002

CA12 19 0033

Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro RCA06-19018 sur la fermeture d'une partie du lot 2 134 904 du cadastre du Québec - Ruelle située entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue au nord de la rue Provost, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Monsieur Bernard Blanchet donne avis de motion en vue de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro RCA06-19018 sur la fermeture d'une partie du lot 2 134 904 du cadastre du Québec, inscrite au domaine public comme ruelle, située entre la 3^e Avenue et la 4^e Avenue au nord de la rue Provost, soit entre les 745 et 773, 3^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, aujourd'hui formée des lots 4 246 537, 4 246 538, 4 246 539, 4 246 540 et 4 246 541 du cadastre du Québec aux fins de transfert aux propriétaires riverains;

En outre, il demande dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

40.03 1111233006

CA12 19 0034

Adoption du second projet de règlement numéro 2710-66 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre les commerces de voisinage et d'alimentation à l'intérieur de la zone M-430 et en limiter les superficies respectives

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'adopter le second projet de règlement numéro 2710-66 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre les commerces de voisinage et d'alimentation à l'intérieur de la zone M-430 et en limiter les superficies respectives;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.04 1110212095

CA12 19 0035

Adoption du second projet de règlement numéro 2710-70 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage aux fins d'autoriser les garderies et les organismes communautaires à l'intérieur de la zone P-110

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'adopter le second projet de règlement numéro 2710-70 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage aux fins d'autoriser les garderies et les organismes communautaires à l'intérieur de la zone P-110;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.05 1110212113

CA12 19 0036

Adoption du second projet de règlement numéro 2710-71 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol maximal à l'intérieur de la zone I-501

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'adopter le second projet de règlement numéro 2710-71 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin d'augmenter le pourcentage d'occupation au sol maximal à l'intérieur de la zone I-501;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.06 1110212115

CA12 19 0037

Comité de circulation - Installation de feux de circulation à l'angle de la 28^e Avenue et de la rue Victoria

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitras

De requérir de la section Développement et opérations de la Division des transports de la Ville de Montréal, l'installation de feux de circulation à l'angle de la 28^e Avenue et de la rue Victoria dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'assurer une plus grande sécurité des piétons à cette intersection;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.07 1120212033

CA12 19 0038

Comité de circulation - Installation de deux enseignes « arrêt » à l'intersection des 54^e et 55^e avenues

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection des 54^e et 55^e avenues, aux fins de sécurité et de limitation de la congestion automobile dans le parc industriel;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0039

Comité de circulation - Installation d'une signalisation d'interdiction de stationner sur un côté de la rue Dawes, à l'angle de la 33^e Avenue

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner sur le côté sud de la rue Dawes, à l'angle de la 33^e Avenue;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0040

Comité de circulation - Retrait de la signalisation limitant la période de stationnement sur la rue Remembrance, entre les 21^e et 24^e avenues

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser le retrait de la signalisation limitant la période de stationnement sur la rue Remembrance, entre les 21^e et 24^e avenues, afin d'offrir l'accès au stationnement situé près du chantier de construction existant et de libérer la 24^e Avenue;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0041

Comité de circulation - Implantation d'un débarcadère au 67, rue Provost

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'autoriser l'implantation d'un débarcadère au 67, rue Provost et d'inclure ledit débarcadère dans le plan de la nouvelle signalisation du secteur de la 2^e Avenue et de la rue Provost;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0042

Comité de circulation - Installation de signalisation pour un stationnement « 4 h maximum » du côté ouest de la 15^e Avenue, à l'angle de la rue Saint-Louis

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'autoriser l'installation d'une signalisation pour un stationnement « 4 h maximum » du côté ouest de la 15^e Avenue, à l'angle de la rue Saint-Louis;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0043

Comité de circulation - Installation de signalisation permettant le stationnement réservé de 18 h à 8 h pour trois cases affectées aux détenteurs de permis 07 sur la 18^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Piché

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'autoriser l'installation d'une signalisation permettant le stationnement réservé de 18 h à 8 h pour trois cases affectées aux détenteurs de permis 07 sur la 18^e Avenue, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Piché;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.08 1120212034

CA12 19 0044

Demande de dérogation mineure - Lots numéros 1 705 911, 1 705 912, 1 705 913 et 1 705 916 du cadastre du Québec (Lofts Harrington)

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Lise Poulin

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le projet de développement situé sur les lots 1 705 911, 1 705 912, 1 705 913 et 1 705 916 du cadastre du Québec, sur la 1^{re} Avenue, au nord de la rue Provost, ayant pour effet :

- De réduire le ratio de cases de stationnement à 1,14 case de stationnement par logement, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige un ratio de 1,25 case de stationnement par logement pour toute habitation multifamiliale de moins de cinq étages;

- D'aménager des entrées séparées pour les habitations sur la 1^{re} Avenue, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage précise que les habitations multifamiliales doivent partager une entrée et des corridors communs;
- De construire un stationnement souterrain qui s'élève à un maximum de 122 centimètres par rapport au niveau de la rue, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'une construction souterraine servant au stationnement ne peut s'élever à plus de 30 centimètres par rapport au niveau de la rue;
- D'implanter le bâtiment situé sur la 1^{re} Avenue à une distance minimale de 3 mètres de la limite de propriété avant, ce qui correspond à une marge de recul inférieure à celle du bâtiment contigu, lequel est implanté à 9,13 mètres de la limite de propriété avant, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que la marge de recul d'une nouvelle construction ne peut être inférieure à la marge de recul minimale du voisin présentant la marge de recul la plus faible;
- D'aménager des terrasses sur toit dont la superficie correspond à un maximum de 6 % de la superficie totale du terrain, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'une terrasse sur toit doit occuper une superficie maximale de 5 % de la superficie totale du terrain;

Le tout tel que les documents en date des 5 et 19 décembre 2011 et du courriel reçu le 17 janvier 2012;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1120212007

CA12 19 0045

Demande de dérogation mineure - Immeuble sis au 59, avenue Saint-Pierre

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 59, avenue Saint-Pierre, ayant pour effet :

- D'installer une enseigne sur une façade latérale, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'une enseigne doit être installée sur la façade principale du bâtiment ou dans la cour avant;
- D'installer une enseigne représentant plusieurs produits alimentaires sur plus de 30 % de la superficie de l'enseigne, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'un maximum de 30 % de l'enseigne peut être utilisé pour identifier trois produits au maximum;
- D'installer une deuxième enseigne, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage n'autorise qu'une seule enseigne apposée à plat sur le bâtiment par établissement;
- D'installer une enseigne d'une superficie maximale de 19 mètres carrés, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage limite la superficie d'une enseigne apposée à plat sur le bâtiment à 10 mètres carrés;
- D'augmenter la somme des superficies d'affichage à un minimum de 26 % de la superficie de la façade principale du bâtiment, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que la superficie totale des enseignes doit être inférieure ou égale à 20 % de la superficie de la façade principale du bâtiment;
- D'installer une enseigne d'une hauteur maximale de 5 mètres, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage limite la hauteur d'une enseigne apposée à plat sur le bâtiment à 1,2 mètre;

- D'installer une enseigne qui excède le niveau inférieur de la plus basse ouverture située au second étage, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage prohibe qu'une enseigne excède le niveau inférieur de la plus basse ouverture située au second étage du bâtiment;
- D'installer une deuxième enseigne qui n'est pas apposée à la même hauteur que l'enseigne existante, qui n'est pas alignée suivant la partie inférieure de l'enseigne existante et qui n'est pas de même dimension verticale que l'enseigne existante, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que lorsqu'il y a plus d'une enseigne sur un même bâtiment, la nouvelle enseigne doit être apposée à la même hauteur, suivant la partie inférieure de l'enseigne et avoir la même dimension verticale que l'enseigne existante;

Le tout tel que les documents soumis en date des 28 octobre et 16 décembre 2011;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1120212008

CA12 19 0046

Demande de dérogation mineure - Immeuble sis aux 692-696, 10^e Avenue

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jean-François Cloutier

D'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 692-696, 10^e Avenue, ayant pour effet :

- D'implanter deux bâtiments à 1,67 mètre de la ligne de lot avant, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que sur un terrain contigu à un terrain déjà construit, la marge minimale de recul avant ne peut être inférieure à la marge de recul minimale du bâtiment voisin présentant le recul le plus faible qui, dans le cas présent, est de 4 mètres;
- D'aménager des terrasses sur le toit dont le total des superficies est de 36,3 mètres carrés, ce qui correspond à 6,4 % de la superficie totale du terrain, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que les terrasses sur toit doivent occuper une superficie maximale de 5 % du terrain;

Le tout tel que les documents soumis en date du 14 décembre 2011;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1120212010

CA12 19 0047

Demande de dérogation mineure - Immeuble sis au 1950, rue Notre-Dame

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Lise Poulin

D'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1950, rue Notre-Dame, ayant pour effet :

- D'implanter le bâtiment à une distance minimale de 3 mètres de la limite de propriété avant, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige que la marge de recul avant minimale ne peut être inférieure à la marge de recul minimale du bâtiment voisin présentant le recul le plus faible, soit 6,1 mètres dans le cas présent;
- De ne pas aménager d'aire de chargement, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige l'aménagement d'au moins une aire de chargement pour le bâtiment;
- De ne pas installer de fronton ou de corniche, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que tout toit plat doit être muni d'un fronton ou d'une corniche à consoles ou à encorbellement sur la façade principale du bâtiment principal dans le secteur du Vieux-Lachine;
- D'installer de la brique grise, du bois torréfié et du vinyle blanc, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage n'autorise qu'un seul matériau de revêtement extérieur pour tous les murs extérieurs visibles de la rue pour un bâtiment principal dans le secteur du Vieux-Lachine;
- D'installer de la brique grise, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage prescrit que tout nouveau revêtement de brique doit être de couleur brune ou rouge dans le secteur du Vieux-Lachine;
- D'installer des fenêtres plus larges que hautes, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que les fenêtres doivent être plus hautes que larges sur tous les murs extérieurs du bâtiment principal visibles de la rue dans le secteur du Vieux-Lachine;
- D'aménager une partie des cases de stationnement exigées sur le lot voisin, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule que les cases de stationnement doivent être situées sur le même terrain que l'usage desservi;
- D'aménager des cases de stationnement à angle d'une largeur de 2,2 mètres chacune, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage mentionne qu'un maximum de 20 % des cases de stationnement peut avoir une largeur de 2,2 mètres lorsqu'elles sont à angle droit par rapport à l'allée de circulation;

Que l'émission de tout permis ou certificat soit possible à la condition que le requérant soumette, à l'Arrondissement, un acte de partage de stationnement et un acte de partage de conteneurs à déchets notariés;

Le tout tel que le document de présentation en date du 4 janvier 2012;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1120212014

CA12 19 0048

Demande de dérogation mineure - Immeuble sis au 111, 7^e Avenue

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'accepter en partie la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 111, 7^e Avenue, ayant pour effet de permettre :

- La subdivision du lot numéro 2 135 188 du cadastre du Québec en deux lots distincts, autorisant ainsi :
 - Une largeur de terrain de 6,96 mètres pour le nouveau lot 4 898 779 du cadastre du Québec, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige une largeur minimale de 7,6 mètres;
 - Une profondeur minimale de 30,14 mètres pour les nouveaux lots 4 898 779 et 4 898 780 du cadastre du Québec, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige une profondeur minimale de 30,5 mètres;
 - Une superficie de 210,6 mètres carrés pour le nouveau lot 4 898 779 du cadastre du Québec, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage exige une superficie minimale de 232,3 mètres carrés;
- De refuser la partie de la demande concernant une aire d'agrément de 36 mètres carrés par unité de logement, et ce, en vertu de l'article 4.2.10 du Règlement numéro 2710 sur le zonage qui exige une superficie minimale de 40 mètres carrés par unité de logement;

Le tout tel que les documents soumis en date des 28 septembre et 7 octobre 2011;

D'abroger la résolution numéro CA11 19 0440 adoptée le 12 décembre 2011 concernant la demande de dérogation mineure pour ledit immeuble sis au 111, 7^e Avenue;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1110212122

CA12 19 0049

Opération cadastrale - Création des lots 4 898 779 et 4 898 780 du cadastre du Québec - Lot situé au 111, 7^e Avenue

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le projet d'opération cadastrale créant les lots 4 898 779 et 4 898 780 du cadastre du Québec à même le lot 2 135 188 situé au 111, 7^e Avenue, le tout tel qu'illustré sur le plan portant le numéro de minute 26026 préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, le 22 juillet 2011, à la demande de la compagnie 9102-0164 Québec inc. (Fortier Construction inc.);

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1120212001

CA12 19 0050

Opération cadastrale - Création des lots 4 966 526 et 4 966 527 du cadastre du Québec - Lot situé au 1400, 46^e Avenue

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver le projet d'opération cadastrale créant les lots 4 966 526 et 4 966 527 du cadastre du Québec à même le lot 1 706 337 situé au 1400, 46^e Avenue, le tout tel qu'illustré sur le plan portant le numéro de minute 5514 préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 2011, à la demande de la firme Aedifica Architecture et Design (mandataire de Vidéotron);

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1110212131

CA12 19 0051

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis sur la 46^e Avenue - Lot numéro 1 706 337 du cadastre du Québec

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment de télécommunications sur le lot numéro 1 706 337 du cadastre du Québec, situé sur la 46^e Avenue, à la condition qu'un enduit anti-graffitis soit appliqué sur les revêtements extérieurs;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 25 août 2011;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1120212015

CA12 19 0052

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 760-768, 4^e Avenue

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé aux 760-768, 4^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 23 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.11 1120212016

CA12 19 0053

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 250, 48^e Avenue

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Lise Poulin

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des portes pour le bâtiment situé au 250, 48^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 22 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.12 1120212017

CA12 19 0054

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 2496, rue Remembrance

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitra

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé au 2496, rue Remembrance;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 26 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.13 1120212018

CA12 19 0055

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 3111-3131-3141-3151, rue Victoria

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitra

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel aux 3111-3131-3141-3151, rue Victoria, à l'exclusion du bâtiment prévu à des fins commerciales;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 29 juillet, des 2 et 15 août et du 17 octobre 2011;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.14 1120212019

CA12 19 0056

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 275, 36^e Avenue

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment institutionnel situé au 275, 36^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date des 11 et 28 septembre 2011;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.15 1120212020

CA12 19 0057

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 2200, rue Victoria

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver les modifications proposées au plan d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait au traitement des entrées principales pour l'immeuble situé au 2200, rue Victoria, selon l'option numéro 2, incluant la substitution du revêtement de métal lisse par du métal ondulé, à la condition que les façades latérales soient composées d'un revêtement de maçonnerie de dimension métrique couvrant une superficie minimale de 50 % de la façade latérale;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 12 décembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.16 1120212021

CA12 19 0058

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 70, chemin de LaSalle

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant des travaux de rénovation pour le bâtiment situé au 70, chemin de LaSalle;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 14 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.17 1120212022

CA12 19 0059

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 111, 7^e Avenue

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment au 111, 7^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 2 décembre 2011;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.18 1120212023

CA12 19 0060

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 43, 6^e Avenue

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé au 43, 6^e Avenue, à la condition que l'alignement de l'escalier du balcon situé en façade avant soit effectué avec la porte principale;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 28 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.19 1120212024

CA12 19 0061

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 1035-1055, rue Saint-Louis

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé aux 1035-1055, rue Saint-Louis;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 28 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.20 1120212025

CA12 19 0062

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 2134-2138, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé aux 2134-2138, boulevard Saint-Joseph;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 9 décembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.21 1120212026

CA12 19 0063

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 1526-1532, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé aux 1526-1532, boulevard Saint-Joseph, selon les conditions suivantes :

- Le verre des balustrades doit être de type clair sans teinte;
- Les colonnes cannelées doivent être lisses;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 28 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.22 1120212027

CA12 19 0064

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 153-155, 16^e Avenue

Il est proposé par Lise Poulin

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant divers travaux de rénovation pour le bâtiment situé aux 153-155, 16^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 1^{er} novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.23 1120212028

CA12 19 0065

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 1950, rue Provost

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jane Cowell-Postras

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des balcons et des coursives du bâtiment situé au 1950, rue Provost;

Le tout selon le plan A-04b soumis en date du 28 novembre 2011;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.24 1120212029

CA12 19 0066

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis au 355, rue Norman

Il est proposé par Jean-François Cloutier

appuyé par Lise Poulin

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la modification des portes de garage pleines du bâtiment situé au 355, rue Norman;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date du 9 janvier 2012;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.25 1120212030

CA12 19 0067

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Immeuble sis aux 949-951-953-955, 10^e Avenue

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jean-François Cloutier

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial aux 949-951-953-955, 10^e Avenue;

Le tout selon les documents et échantillons soumis en date des 13 et 20 décembre 2011;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.26 1120212031

CA12 19 0068

Mouvement de personnel - Liste

Il est proposé par Bernard Blanchet

appuyé par Jane Cowell-Poitras

D'approuver la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1122326002

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 21 h 08.

Claude Dauphin
Maire d'arrondissement

Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2012.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.